

L'AMAEPF

Nous vous présentons ci-après l'association l'AMAEPF issue de la fusion de l'association AMAPOF que nous vous avons présentée dans Arc En Ciel N° 167 page 20 et de l'association AAEPF (Association amicale des expéditions polaires).

Ces deux associations coexistaient et plusieurs anciens des Terres Australes étaient membres des deux associations. Les divers préfets des TAAF qui se sont succédés ont émis à plusieurs reprises le désir qu'il n'y ait plus qu'une seule association ; c'est chose faite depuis le 6 octobre 2012 en conservant l'intitulé complet de l'AMAPOF : « Amicale des Missions Australes Et Polaires Françaises », mais en changeant le sigle qui est devenu AMAEPF. A cette occasion le nom de la revue de l'AMAPOF qui se nommait « LETTRE D'INFORMATION », mais qui allait bien au-delà d'une simple « lettre d'information » s'appelle dorénavant « REVUE AUSTRALE ET POLAIRE », tout en gardant la numérotation des revues pour qu'il y ait une suite chronologique. Le document de présentation nous a été fourni par Claude Launay rédacteur en chef de la « Revue Australe et Polaire ». La présidente de l'association est Madame Marie-France Roy.

LA RÉDACTION



BP 40
45130 MEUNG-sur-LOIRE
Tél : 02.38.45.92.02
Courriel :
amaepf@amaepf.fr

Présentation de l'Association

Amicale des Missions Australes Et Polaires Françaises
(A.M.A.E.P.F.)

L'association est régie par la loi du 1er juillet 1901, ses statuts ont été déposés à la préfecture du Loiret le 7 décembre 1976 (Journal Officiel du 26 décembre 1976) et modifiés le 2 octobre 2004 et le 6 octobre 2012 (décrets à la préfecture du Loiret et publications au Journal Officiel).

Les buts de l'association sont de « promouvoir la connaissance des régions polaires et subpolaires, de favoriser et maintenir entre tous les anciens des Terres australes et antarctiques françaises des relations amicales, d'entretenir entre ses membres un lien de solidarité » (article 2 des statuts).

Les ressources de l'association ne proviennent que des cotisations de ses membres.

L'association compte actuellement environ 950 membres. Ce sont des personnes – scientifiques, techniciens et administratifs - ayant séjourné dans le Sud : dans les Terres australes (Crozet, Kerguelen, Saint-Paul et Amsterdam) et en Antarctique (Terre Adélie, Concordia, bases étrangères) ; et/ou dans le Nord, dans tous les pays de l'Arctique, mais principalement au Groenland, sans oublier les marins des navires de relève et les océanographes. Depuis 2004, l'association accueille des membres associés, intéressés par les questions australes et polaires (philatélistes polaires principalement et touristes polaires). Toutes ces personnes se sont succédées sur le territoire des TAAF depuis sa création et ont participé à son développement. Elles constituent un échantillon significatif et compétent de la population permanente qui lui fait défaut. Elles sont depositaires de sa mémoire historique et rassemblent une large connaissance de toutes les questions scientifiques, techniques et historiques qui touchent aux régions polaires.

Pour répondre aux buts qu'elle s'est fixée, l'association :

- organise 4 à 5 fois par an, avec l'aide des responsables locaux, des rencontres régionales ou nationales en Métropole et Outre-mer.
- fournit des aides financières ponctuelles suivant ses possibilités, des soutiens (chômage, décès), des informations sur les offres d'emplois, etc.
- édite la Revue australe et polaire semestrielle, réalisée avec la participation de ses membres, dont des responsables de programmes scientifiques. Cette revue d'environ 72 pages est devenue au fil de ces trente dernières années un lien quasi indispensable pour beaucoup.
- édite une série de volumes (Mémoire à plusieurs voix) à parution non périodique, qui réunit en 100 à 120 pages des témoignages de ses membres et dont le but est de faire partager des événements exceptionnels qui viennent compléter l'histoire officielle connue de tous.

L'association représente par ses membres « l'opinion publique des habitants temporaires de ces contrées » auprès des administrations des TAAF (Terres australes et antarctiques françaises) et de l'IPEV (Institut polaire Paul-Émile Victor), assume aussi un rôle, discret mais réel, de « relations publiques » dans les domaines australs et polaires en répondant aux demandes que lui adressent enseignants, associations culturelles, organismes municipaux, particuliers, etc.

L'AMAEPF peut offrir ses services à la communauté polaire et peut répondre aux nombreux questionnements du public sur l'intérêt de la présence française dans les régions polaires sud et nord.